

Rapport LEC Article 29

Exercice 2024

Publication avril 2025

Le présent rapport est établi en application des dispositions prévues par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) et de son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021.

Le rapport 29 et son décret de la Loi Énergie-Climat visent à renforcer la transparence des acteurs autour de leurs pratiques extra-financières, notamment la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

Revaia se positionne comme un acteur de l'investissement innovant et responsable : notre raison d'être est d'investir dans des sociétés innovantes et d'agir à leurs côtés en faveur de la diversité, de l'environnement et de la responsabilité sociale afin de les engager dans des trajectoires durables.

Démarche d'investissement

Nous sommes convaincus que l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des entreprises contribue à créer davantage de valeur et à mieux gérer les risques. Ainsi, la dimension ESG est naturellement intégrée à chaque étape du processus d'investissement de Revaia :

- Avant l'investissement :
 - o L'équipe ESG a dressé une liste d'exclusions et une liste d'industries sous surveillance. Les deux listes sont prises en compte par l'équipe d'investissement lors du processus de sélection des opportunités.
 - o Par ailleurs, lors de la démarche d'origination proactive sur des thématiques définies (*Deep Dives*), l'équipe ESG est sollicitée pour identifier les risques et opportunités des secteurs et définir les critères de sélection qui permettront d'identifier les acteurs vertueux et d'écarter les acteurs présentant des risques de durabilité.
- En phase de préinvestissement, l'équipe d'investissement collecte les données nécessaires pour effectuer la notation ESG, afin d'évaluer la contribution de l'entreprise à la transition sociétale et environnementale, ainsi que de s'assurer que des bonnes pratiques de gouvernance ont été mises en place. Cette première analyse est revue par l'équipe ESG afin de valider le passage de l'opportunité à l'étape suivante du dealflow.
 - o Un membre de l'équipe ESG participe systématiquement à la réunion hebdomadaire du dealflow afin de discuter et de challenger les potentiels enjeux ESG de chaque opportunité.
- Une fois que l'ensemble des critères d'investissement (performance financière, ESG, juridique...) sont remplis, l'opportunité est présentée au Comité d'Investissement pour obtenir sa décision finale et valider les clauses de la Lettre d'Intention. La Directrice du Développement Durable assiste à chaque Comité d'Investissement ; ainsi, l'ESG est pris en compte dans le processus de décision au même titre que d'autres critères d'investissement plus traditionnels.

Lors de ce processus, l'analyse ESG s'articule autour de trois piliers :

- Environnement : empreinte carbone, efficacité de l'utilisation énergétique, mise en place d'une stratégie de réduction des émissions, etc.
- Social : diversité et inclusion, partage des richesses, bien-être des employés, etc.
- Gouvernance : diversité du conseil d'administration, membres indépendants, confidentialité des données, prise en compte des enjeux de développement durable au niveau des organes de gouvernance, etc.

Démarche d'accompagnement

L'accompagnement du management sur les thématiques ESG s'effectue en plusieurs étapes :



- Une évaluation annuelle des indicateurs et actions ESG de chaque société en portefeuille est réalisée. L'objectif de cette première analyse est de déterminer le point de départ afin d'initier des changements dans les pratiques managériales et opérationnelles de l'entreprise.
- Les résultats de cette évaluation annuelle sont partagés avec chaque société, accompagnés (i) de benchmarks pour permettre à chacune de se positionner par rapport à ses pairs, et (ii) de sujets potentiels à explorer afin d'améliorer la contribution de l'entreprise à la transition sociétale et environnementale.
- Nous demandons aux fondateurs de prioriser leurs actions ESG afin d'adopter une démarche interne plus responsable et de présenter leur stratégie à leur conseil d'administration.

Pour accompagner les entreprises de notre portefeuille dans la mise en œuvre de leur feuille de route, nous avons créé une boîte à outils ESG. Cette boîte à outils explique les principales thématiques ESG, afin de les aider à mieux comprendre les enjeux et à accélérer la mise en place d'initiatives pertinentes.

Moyens humains

Ayant la conviction que l'accompagnement est clé pour améliorer les trajectoires, Revaia a constitué une équipe dédiée aux enjeux ESG, composée de deux membres expérimentés, afin d'encadrer le processus d'investissement et d'accompagner nos participations dans leurs démarches responsables.

De plus, l'équipe d'investissement est formée régulièrement (au moins quatre fois par an) sur les thématiques ESG qui incluent les veilles réglementaires, les analyses sectorielles et les enjeux techniques liés à l'ESG (mesure de l'impact, ...). Ces formations sont dispensées à la fois en interne et par des intervenants externes.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Rapport ESG annuel

Nous communiquons sur l'ensemble de ces indicateurs dans notre rapport ESG annuel, qui détaille les engagements de la société de gestion ainsi que les performances de chaque société du portefeuille. Ce rapport est partagé annuellement avec nos investisseurs et une version synthétique est mise à disposition sur notre site internet.

Autres canaux de communication

Nous communiquons également de manière plus ciblée, que ce soit par thématique ou en mettant en lumière une société spécifique, lors des *LP Clubs* trimestriels réunissant tous nos investisseurs, ainsi que lors de notre Assemblée Générale Annuelle.

Par ailleurs, nous sommes également amenés à répondre aux questionnaires ESG de nos investisseurs.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Revaia est signataire de plusieurs engagements :

- Les **UN PRI** (*Principles for Responsible Investment*)
- La charte de l'**Initiative Climat International**
- La **Charte Sista**, pour promouvoir l'égalité au sein des fonds d'investissement et des entreprises financées
- La **Charte Parité de France Invest**, pour favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent
- Le **Pacte Parité de la French Tech**, un collectif en faveur de la parité dans les jeunes entreprises françaises
- L'initiative **Tech Your Place**, pour la promotion de la diversité et de l'inclusion dans l'industrie de la Tech

Revaia est également certifié B Corp.

Par ailleurs, les membres de Revaia participent activement à la promotion de la démarche ESG en intervenant à de nombreuses conférences, en participant à des interviews et publications et en étant membres actifs de :

- La Commission Impact de France Digitale
- La Commission Sustainability de France Invest
- Le groupe de travail Finance Durable et Performance Extra-Financière
- L'organisation VentureESG, organisation internationale visant à promouvoir les pratiques responsables dans l'industrie du Venture Capital

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Les produits financiers gérés par Revaia prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont Revaia Growth I et Revaia Growth II. Ces deux fonds sont classifiés articles 8 et représentent 96% de l'actif net total géré par Revaia.

Pour ces deux produits, les principaux critères ESG pris en compte sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Mesure de l'empreinte carbone	Politique de diversité et d'inclusion	Diversité du Conseil d'Administration (genre et expertise)
Plan de décarbonisation	Politique de partage des richesses	Politique éthique
Politique de réduction des émissions	Politique de donation	Politique d'achat responsable
Politique de compensation des émissions	Gestion et protection des données / certification	Certification ESG Équipe dédiée à l'ESG

Les analyses des équipes de Revaia se basent sur les informations collectées lors d'entretiens avec les dirigeants des sociétés en portefeuille, des données collectées lors des processus de due diligence et du rapport ESG annuel, ainsi que des informations disponibles publiquement.

Ces informations sont ensuite intégrées dans une grille d'analyse propriétaire (« *Pre-LOI ESG Scoring* ») qui évalue la contribution de l'entreprise à (i) la transition sociétale, (ii) la transition environnementale, et (iii) la qualité de la gouvernance. Toute opportunité ayant une note inférieure à un seuil prédéfini est automatiquement exclue du processus de sélection.